

Tera dans le brouillard

MASQUIÈRES

Souçons d'illégalité et bras de fer politique entourent le projet d'éco-hameau, laissant ses acteurs dans un flou, qu'ils espèrent vite lever

JULIEN PELLICIER
j.pellicier@sudouest.fr

Les panneaux ont fleuri ces six derniers mois au lieu dit Lartel, à l'écart du petit village de Masquières, 200 habitants. Ceux de Tera et les plus gros, accrochés aux façades des rares voisins qui témoignent de leur hostilité au projet d'éco-hameau. L'expérience Tera, portée par l'association éponyme, aurait pu voir le jour n'importe où ailleurs. Sensible à la cause, le propriétaire du terrain, douze hectares de bois et de terres agricoles, de la maison et du hangar attenant, en a décidé autrement en lui en laissant la jouissance.

Ils sont alors venus de toute la France pour essayer de faire aboutir « un projet dont l'objectif est plus économique qu'écologique » (lire ci-dessous). Dix permanents, secondés par des volontaires aux disponibilités variables, logent sur place et dans des maisons, au village ou à Tourmon-d'Agenais. Kiné, ingénieur en informatique, chercheuse à l'Inra (Institut national de la recherche agronomique), ils n'ont rien d'hubertus mais la silhouette de la première maison nomade, démontée à la frontière suisse et remontée sur place, a suffi à faire naître la suspi-



« Au moins un an de répit, qu'ils espèrent acquis jusqu'au 21 juin 2017 »

Travaux et paperasse

Le lancement du chantier a pourtant été inauguré comme il se doit, en juillet, en présence de Thierry Bouquet, le maire de la commune. Dix jours après, ce dernier leur adressait un courrier leur signifiant que l'implantation de ladite maison est jugée illégale au regard du Code de

l'urbanisme. Son retrait dans les plus brefs délais est donc demandé. « On a un Plu (Plan local d'urbanisme intercommunal) qui vient d'être signé. Je n'ai rien contre ce projet mais en tant que maire je ne peux pas avoir une autre position », maintient ce dernier.

Début de la galère pour Emmanuelle Phillip et Marie-Hélène Muller, les coprésidentes de Tera. Un cabinet d'avocats montalbanais vient à leur rescousse et déniche l'article 421-5 du même Code qui fait état d'un régime dérogeatoire de la loi SRU leur laissant un an de répit à condition qu'ils organisent dans la durée des manifestations culturelle, commerciale, touristique ou sportive. À raison de deux « rendez-vous éco-nature » par mois, l'équipe se



Emmanuelle Phillip et Marie-Hélène Muller évoquent un projet de dix habitations et d'un vaste espace de permaculture. PHOTO J.P.

pense à l'abri jusqu'au 21 juin 2017.

Stop ou encore ?

À cette date, si la situation n'évolue pas en leur faveur, les deux maisons aujourd'hui installées seront démontées et le projet s'en ira grandir ailleurs. « Nous avons besoin de comprendre les attentes locales, de travailler avec les habitants, pas contre leurs envies, explique les deux Montpelliéraines. Notre projet prévoit que la première étape de la construction de l'éco-hameau se fasse en lien avec une commune. Et idéalement Masquières ».

Le Conseil municipal [très divisé pour d'autres raisons, NDLR] est ain-

si invité par les porteurs du projet à donner un avis clair sur la possibilité de créer, comme le permet à titre exceptionnel la loi Alur de mars 2014, un Secteur constructible de taille et de capacité d'accueil limité (Stecal). De quoi laisser une chance à Tera, non pas de changer le monde, mais d'essayer d'expérimenter à son échelle une solution qui a le mérite de ne pas être plus bête que bien d'autres...

(1) L'association Tera organise demain, de 10 heures à 18 heures, une journée portes ouvertes de son siège social, au lieu dit Lartel, sur la commune de Masquières.

La gauche soutient, la droite freine

À la Région comme au Département, l'opposition ferraille pour mettre un terme au projet. L'État, lui, s'y perd

Pas de communication sur « ce sujet sensible », explique sobriement le cabinet de Thierry Mailles, sous-préfet de Villeneuve-sur-Lot que l'association ne parvenait pas à rencontrer avant que la conseillère régionale Maryse Combres (EE-LV) n'obtienne un rendez-vous. La suspicion d'illégalité a visiblement rendu frileux le représentant de l'État. Depuis ce dernier s'est aussi déplacé à Lartel, sans rendre d'avis définitif.

En attendant, le projet fait parler de lui à Saint-Jacques comme à Bordeaux où droite et gauche se rendent coup pour coup. De quoi laisser penser à Tera que « le problème est plus politique que légal... ». L'association a d'abord reçu 55 000 euros d'aides de la Région pour financer une formation en éco-construction et auto-



Tera divise les élus et le village. PHOTO J.P.

mie énergétique à douze stagiaires, avant de devenir lauréat de l'Appel à manifestation d'intérêt pour soutenir l'innovation sociale en octobre, prix s'accompagnant d'une dotation de 40 000 euros.

Au Conseil départemental, la dernière commission permanente a aussi voté, avec un bémol toutefois, une subvention de 15 000 euros. Dans les deux cas, les élus d'opposition Les Républicains sont montés au créneau.

Subventions à conditions

« Les présidents du Conseil régional et du Conseil départemental ont été avertis de l'illégalité de ces constructions [...] En dépit de ces éléments, les deux majorités socialistes ont présenté leurs projets de subvention. Les élus d'opposition ont dû intervenir pour que soit établie une condition suspensive, à savoir la vérification de la conformité avec le Plu », dénoncent dans un communiqué commun Marie Costes, conseillère régionale LR et

Guillaume Lepers, chef de file de l'opposition au Conseil départemental.

« Faux problème technique »

Martine Alcorta, conseillère régionale (EEHV) déléguée à l'innovation sociale et sociétale a défendu Tera : « La question technique est un faux problème qui pourrait se résoudre. Tera porte un vrai projet de développement économique alternatif pour le monde rural complémentaire au développement économique classique. Comment être contre un projet qui veut redonner vie à un territoire rural en respectant la nature et avec un volet social ? »

« Leurs installations soi-disant mobiles et démontables sont sur un terrain inconstructible selon le Plu, coupe Jean-Louis Costes, qui présidait jusqu'au 31 décembre dernier Fumel communauté. C'est quand même paradoxal que des gens qui ont une sensibilité écologiste ne montrent pas l'exemple et construisent sur des terrains protégés... »

J.P.

LEUR AMBITION

L'écovillage compterait idéalement dix maisons où vivraient 20 à 30 personnes représentatives (rapport actifs / retraités, jeunes / vieux) de la population française. Ce projet expérimental vise à construire un éco-village pour relocaliser 85 % de la production vitale de ses habitants et ainsi abaisser son empreinte écologique. Par ce biais, le projet compte valoriser cette production en monnaie citoyenne locale, émise via un revenu d'autonomie d'un euro supérieur au seuil de pauvreté.

Les deux maisons, qui respectent des règles strictes de construction et ne sont alimentées que par des énergies renouvelables (chauffage au bois, pour l'intérieur et l'eau, et électricité fournit par l'éolienne et le photovoltaïque) ne sont que la partie pour l'instant visible de l'iceberg. La genèse de Tera bénéficie de l'accompagnement du cabinet parisien Atermis, spécialiste de l'économie de la fonctionnalité et de la coopération. Il pourrait à terme voir le jour partout ailleurs, à condition de se situer dans une zone rurale à revitaliser et de recevoir la participation de toutes les parties prenantes du territoire.